\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Roi d’Arabie saoudite

King Salman bin Abdul Aziz Al Saud

Office of His Majesty the King

Royal Court, Riyadh

Royaume d’Arabie saoudite

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sire,

**J’ai appris avec une très vive inquiétude que deux jeunes gens, Abdullah al Derazi et Jalal Labbad, risquent d’être exécutés de manière imminente et seront mis à mort si vous ratifiez leur condamnation. Ils** avaient moins de 18 ans au moment des faits qui leur sont reprochés.

Amnesty International a récemment appris que la Cour suprême d’Arabie saoudite avait secrètement confirmé la condamnation à mort d’Abdullah al Derazi et de Jalal Labbad, après que le Tribunal pénal spécial les a déclarés coupables d’infractions liées au terrorisme en raison de leur participation à des manifestations contre le traitement réservé par le gouvernement à la minorité chiite dans le pays. Ces deux hommes ont été condamnés à l’issue de procès manifestement iniques, en l’absence de garanties procédurales. Ils n’ont pas eu accès à une représentation juridique pendant leur détention provisoire et ont déclaré au tribunal qu’on les avait torturés pour qu’ils «avouent». Le tribunal n’a pas enquêté sur leurs allégations de torture et d’autres formes de mauvais traitements.

En condamnant ces deux hommes à la peine capitale, les autorités saoudiennes sont revenues sur leur propre promesse de ne plus appliquer la peine de mort pour les crimes commis par des personnes âgées de moins de dix-huit ans.

**Je vous prie instamment, Votre Majesté, de ne pas ratifier les condamnations à mort d’Abdullah al Derazi et de Jalal Abbad, et d’appeler les autorités compétentes à annuler leur déclaration de culpabilité et à ordonner un nouveau procès équitable sans recours à la peine capitale.**

**Je vous exhorte en outre à ordonner dans les meilleurs délais l’ouverture d’une enquête impartiale, indépendante et efficace sur les allégations de torture et de mauvais traitements formulées par les accusés et consignées dans des documents juridiques examinés par Amnesty International, notamment des passages à tabac, des violences sexuelles et des électrocutions.**

**L’Arabie saoudite doit immédiatement établir un moratoire officiel sur les exécutions, dans l’optique d’une abolition de la peine capitale dans le pays.**

Que Votre Majesté daigne agréer l’assurance de ma très respectueuse considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite, Kirchenfeldstrasse 64, 3005 Berne

Fax: 031 351 45 81 / E-mail: cemb@mofa.gov.sa ; saudia.be@bluewin.ch